

**Conseil Municipal du 10 Décembre 2019**

Le 10 Décembre 2019 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée le 04 Décembre 2019.

**Présents** : MMES GAY Charlène, HATOT Anne-Marie, MAURY Christine, TRIVIAUX Maryse, et MMS. BECO Antoine, BASSET Jacqui, GRAS Gérard, MAZEYRAT Jean- Philippe, PEDAMOND Christian

**Absents excusés** : GOISON Annic (procuration à Antoine BECO), LAFAGE Didier, Jean-Claude BERGUES

*Mme Triviaux Maryse est nommée secrétaire de séance.*

*Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 Octobre 2019*

**1 – Régularisation échange de parcelles à Laroque**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2019-01 prise le 05/02/2019 portant régularisation de la situation d'un échange de parcelles avec M Thomas qui date du 18 juin 1998.

Le géomètre étant repassé il convient de modifier le numéro des parcelles concernées par la précédente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve l'échange de la parcelle anciennement D 714, répartie maintenant comme suit :  
D 1611 : commune de Loubressac  
D 1612 et D 1613 : Michel Thomas
- Autorise M le Maire à régler la situation devant le Notaire et à signer tout document lié à cette régularisation
- Tous les frais sont payés par M Thomas.

**2 – Réversion de loyers SIVU Gestion Maison Brel**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du budget primitif 2019 du SIVU Gestion Maison Brel, la somme de 5 099,29€ a été inscrite en dépense au compte 678. Cette somme représentant le reversement à effectuer auprès des communes de Prudhomat et de Loubressac (2 500€ chacune).

Le Maire propose au Conseil Municipal que cette somme de 2 500€ soit versée en 1 fois à la fin de l'année 2019, par le SIVU Gestion Maison Brel pour chaque collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés cette proposition.

Un titre sera émis en fin d'année 2019, par les communes de Loubressac et Prudhomat, à hauteur de 2 500€ chacune et un mandat sera émis par le SIVU Gestion Maison Brel au profit des 2 communes.

**3 – Projet Lotissement à Celles**

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité des travaux d'aménagement d'un lotissement à Celles, dont le projet a déjà été évoqué lors de précédents conseils. Le coût des travaux est estimé à 126 767,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention:

- Est favorable au projet d'aménagement d'un lotissement à Celles pour un montant estimé à 126 767,00€ HT.
- Autorise et charge M le Maire de signer tout document lié au lancement des travaux visés en objet.
- Charge Monsieur le Maire de demander toutes les subventions possibles pour ce projet d'aménagement d'un lotissement à Celles (Département, Région, Etat, etc...)
- Charge Monsieur le Maire de présenter tous dossiers susceptibles de nous amener une aide financière.
- Fixe le plan de financement *provisoire* comme suit :

- DETR : 30% des travaux éligibles, montant total estimé = 21 504,30€
- REGION : données non connues à ce jour
- DEPARTEMENT (FAST) : 15% des travaux éligibles, montant total estimé = 10 750€
- Fonds propres : 94 512.70€ (sans aide de la région, non connue à ce jour) = 74,56%

#### 4 – RPQS 2018 SIAEP PADIRAC

Monsieur le Maire présente le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du service d'eau potable) 2018 du SIAEP Padirac au Conseil Municipal. (Rapport consultable en mairie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le RPQS 2018 du SIAEP Padirac, tel que présenté .

#### 5 – Questions diverses

- Cantine scolaire : Suite à un décret voté par le gouvernement, depuis le mois de novembre, le Pech de Gourbière et tous les fournisseurs de repas en cantine scolaire, sont tenus de proposer un menu végétarien au moins 1 fois par semaine.
- Chemin Lamaresque : M et Mme Buchet demandent au Conseil Municipal de faire le nécessaire pour qu'une portion du chemin longeant le parc photovoltaïque et menant à leurs parcelles soit rendue accessible au matériel du fermier qui les exploitent. Dans le cadre des travaux du parc photovoltaïque, la société Phoebus, après négociations, s'engage à faire les travaux sur cette portion de chemin, la commune s'engageant à réaliser l'élagage.
- Stockage de matériel : L'association CAP Loubressac souhaite pouvoir stocker temporairement leur matériel dans un des locaux communaux. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'inconvénient tant que les locaux ne sont pas utilisés.
- Vœux : Les vœux de la municipalité et la traditionnelle Galette auront lieu le Dimanche 12 janvier.
- Armoires à livres : l'artisan a terminé l'armoire à livres, nos agents doivent maintenant la peindre et l'installer.

*Vu par Nous, Antoine BECO, Maire de la Commune de Loubressac, pour être affiché le 17 décembre 2019, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*